



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-06

Nature de l'acte :  
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 11

Le **06 avril 2017** à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **30/03/2017**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VILOUD, Marc VUAGNAT.

**Procuration** : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés** : Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance** : Grégory FOL.

01 – Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après la sortie de Mme le Maire, et après en avoir délibéré,

**Article Unique** : Arrête le compte administratif 2016 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES	598 540.05	391 498.50
RECETTES	832 807.43	394 653.63
RÉSULTAT 2016	234 267.38	3155.13
RESULTAT ANTÉRIEUR	209 017.14	58 585.36
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>443 284.52</b>	<b>61 740.49</b>

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 14/04/17
- Affichée le 14/04/17
- Certifiée exécutoire le 14/04/17

Le Maire

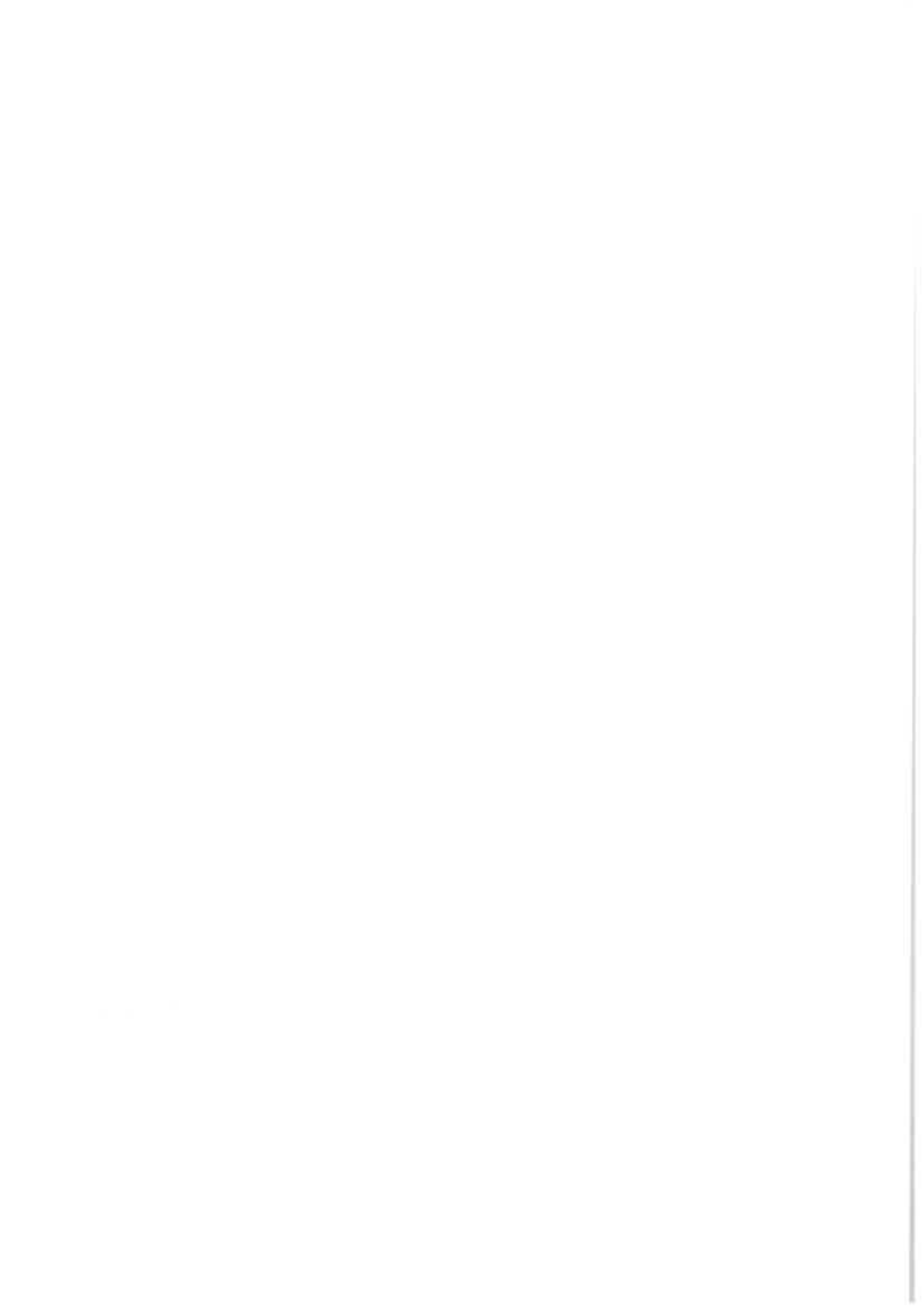


Béatrice FOL

Le Maire



Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-07

Nature de l'acte :  
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 06 avril 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 30/03/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT.

**Procuration** : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés** : Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance** : Grégory FOL.

02 – Compte de Gestion 2016 du Receveur Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.


Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Article Unique** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

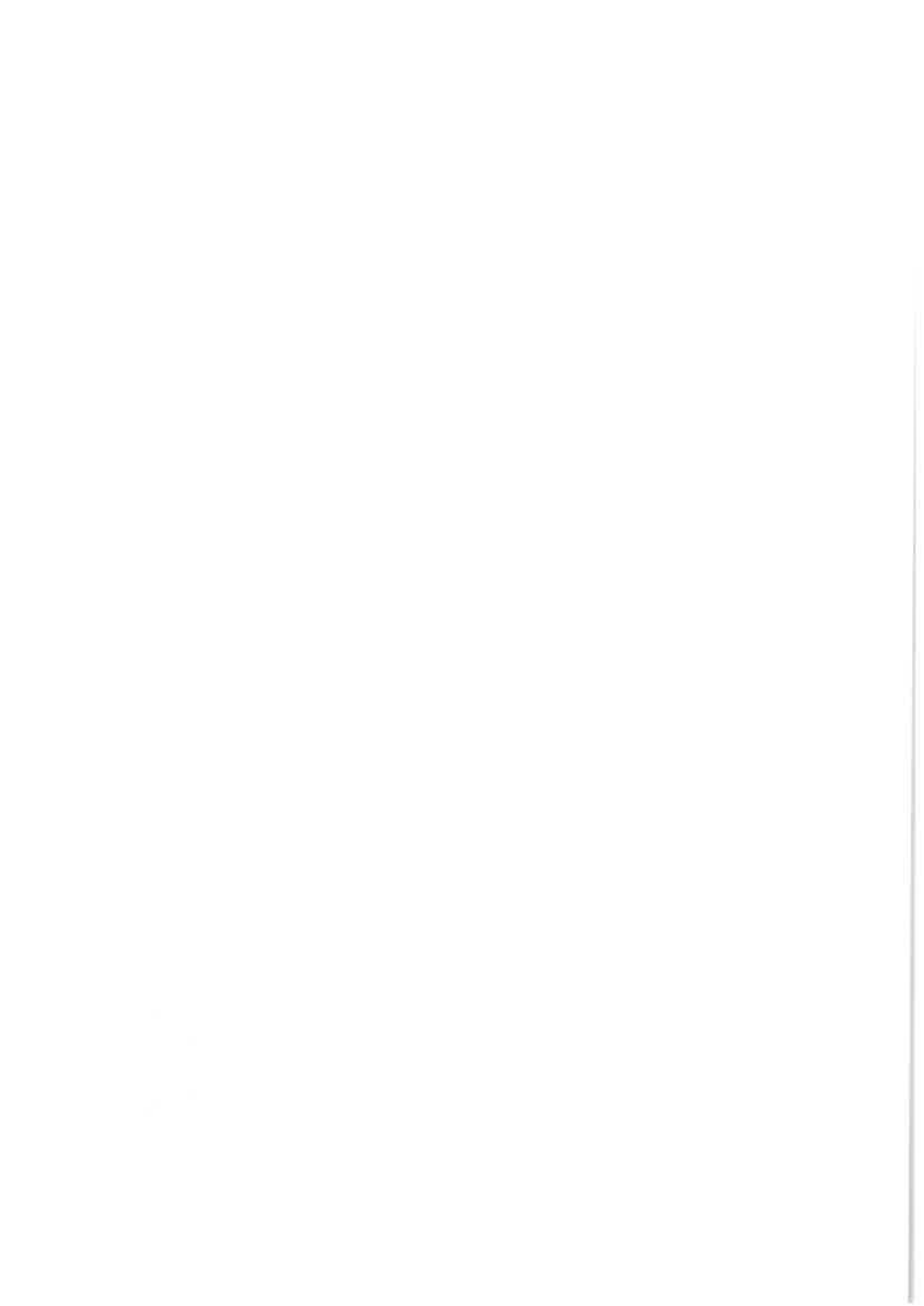
Les signatures suivent au registre

<b>Mesures de publicité :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 14/04/17
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 14/04/17
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 14/04/17
	Le Maire
	
	Béatrice FOL

Le Maire,



Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-08

Nature de l'acte :  
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 06 avril 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 30/03/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents :** Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT.

**Procurator :** M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés :** Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance :** Grégory FOL.

03 - Affectation des résultats

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

**Article Unique :** Décide d'affecter l'excédent de clôture de 2016 d'un montant de 443 284,52 € comme suit :

- article 002 Excédent antérieur :	241 284,52 €
- article 1068 Réserves :	202 000,00 €

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 14/04/17
- Affichée le 14/04/17
- Certifiée exécutoire le 14/04/17

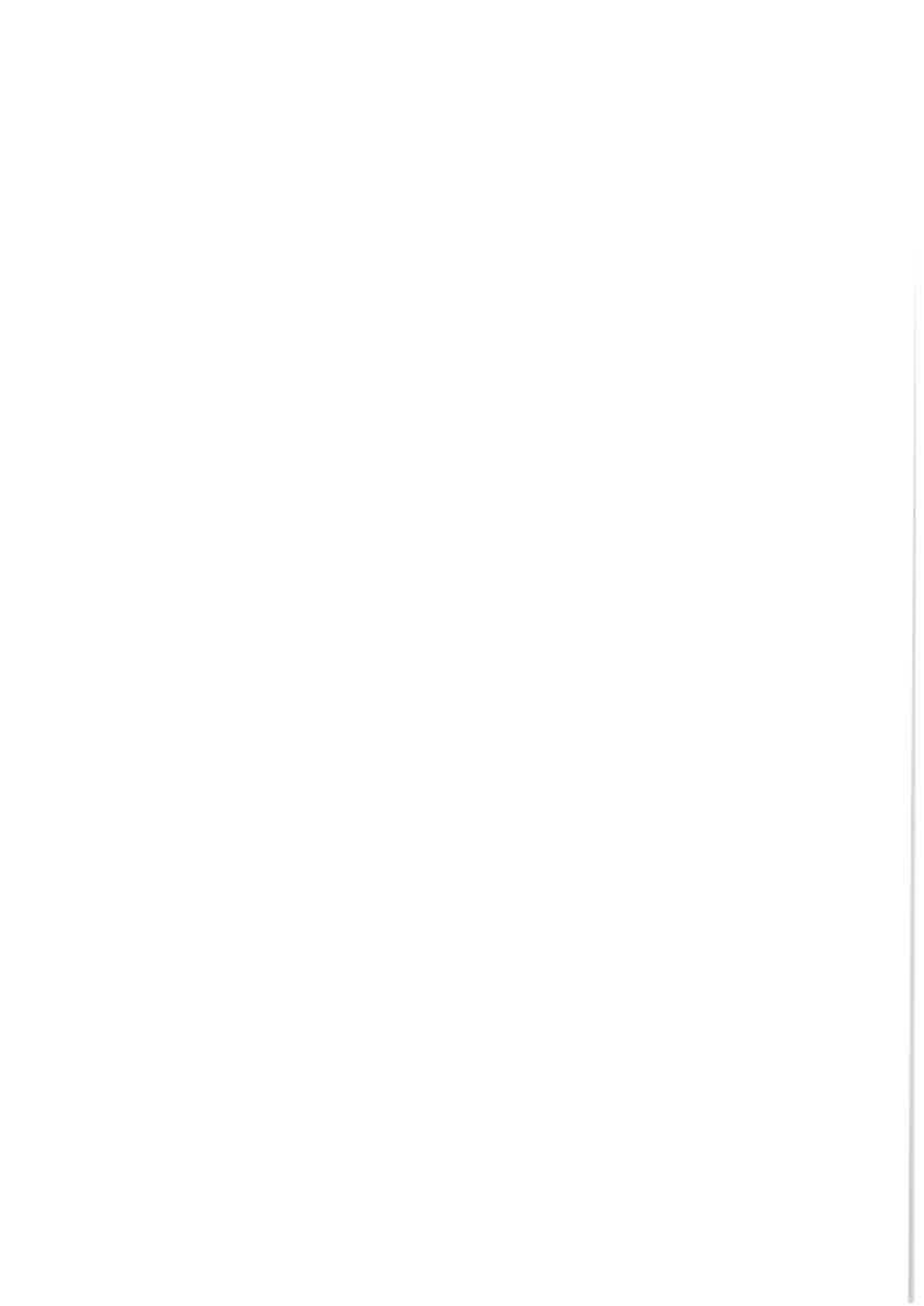
Le Maire



Béatrice FOL

Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-10

Nature de l'acte :  
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 06 avril 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 30/03/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT.

**Procuration** : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés** : Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance** : Grégory FOL.

05 – Taux d'imposition 2017

Sur proposition de Mme le Maire,  
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**Article Unique** : Décide de ne pas modifier les taux communaux d'imposition pour l'année 2017 soit :

- Taxe d'habitation : 10,97 %
- Taxe foncière (bâti) : 10,52 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35,11 %

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 14/04/17

Affichée le 14/04/17

Certifiée exécutoire le 14/04/17

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,



Béatrice FOL







DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-11

Nature de l'acte :  
1.1 – Marchés publics

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 06 avril 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 30/03/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT.

**Procuration** : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés** : Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance** : Grégory FOL.

06 – Construction d'un hangar communal

*Marché de maîtrise d'œuvre*

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un hangar communal a été lancée le 16 janvier 2017. En application des articles 74-III et 28 du Code des Marchés Publics, cette consultation a été organisée sur la base d'un marché en procédure adaptée.

Le montant des travaux est estimé à 300 000 € HT.

Deux bureaux d'architecture ont répondu à la phase candidature. Conformément au règlement de consultation, ces deux candidats ont été retenus pour soumettre leur offre. Il s'agit des bureaux M&M architectes et Denis PERRET.

Les critères d'attribution étaient :

1- organisation et moyens 30 %
2- réponse aux besoins 40 %
3- cohérence du prix 30 %

Un groupe de travail a examiné ces 2 offres et propose de retenir la proposition de M&M architectes qui répond le mieux aux besoins de cette opération. Son taux de rémunération est de 11,50 % (compris la mission de coordination SSI (Système de Sécurité Incendie)).

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité,

**Article 1** : Décide, à l'unanimité, de confier le marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de l'école à M & M Architectes,

**Article 2** : Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du marché.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 13/04/17

Affichée le 13/04/17

Certifiée exécutoire le 13/04/17

Le Maire

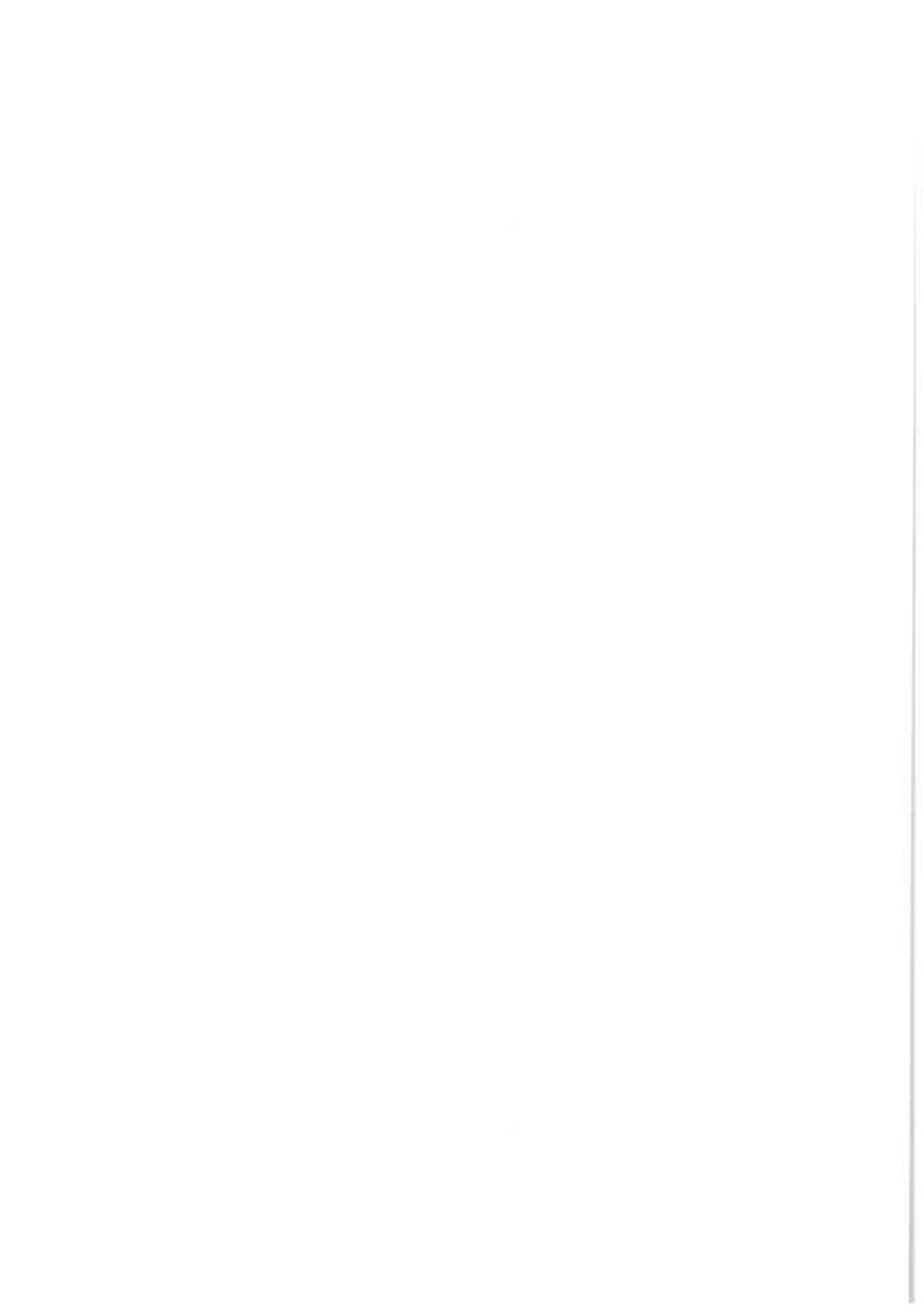


Béatrice FOL

Le Maire,



Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-12

Nature de l'acte :  
7.5 - Subventions

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 06 avril 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 30/03/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT.

**Procuration** : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés** : Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance** : Grégory FOL.

07.1 – Travaux d'extension de l'école

*Demande de subventions au titre du FDDT et de la réserve parlementaire*

Mme le Maire informe l'Assemblée que le coût total des travaux d'extension de l'école est estimé à 789 295 € HT soit 947 154 € TTC y compris les honoraires, les études préliminaires. Elle précise que le Conseil Départemental aide à financer des projets d'investissement portés par les communes concernant prioritairement, entre autres, la construction et la rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires).

Elle indique également que les parlementaires peuvent également apporter leur soutien à des investissements de proximité.

Mme le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds départemental pour le développement des territoires et une aide dans le cadre de la réserve parlementaire

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité,

**Article 1** : Approuve le projet de travaux d'extension de l'école,

**Article 2** : Prend note d'une dépense globale estimée à 789 295 € HT soit 947 154 € TTC,

**Article 3** : Sollicite une aide au titre Fonds départemental pour le développement des territoires,

**Article 4** : Sollicite une aide au titre de la réserve parlementaire,

**Article 5** : Charge Mme le Maire de constituer les dossiers de demandes de subvention.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 13/04/17
- Affichée le 13/04/17
- Certifiée exécutoire le 13/04/17

Le Maire

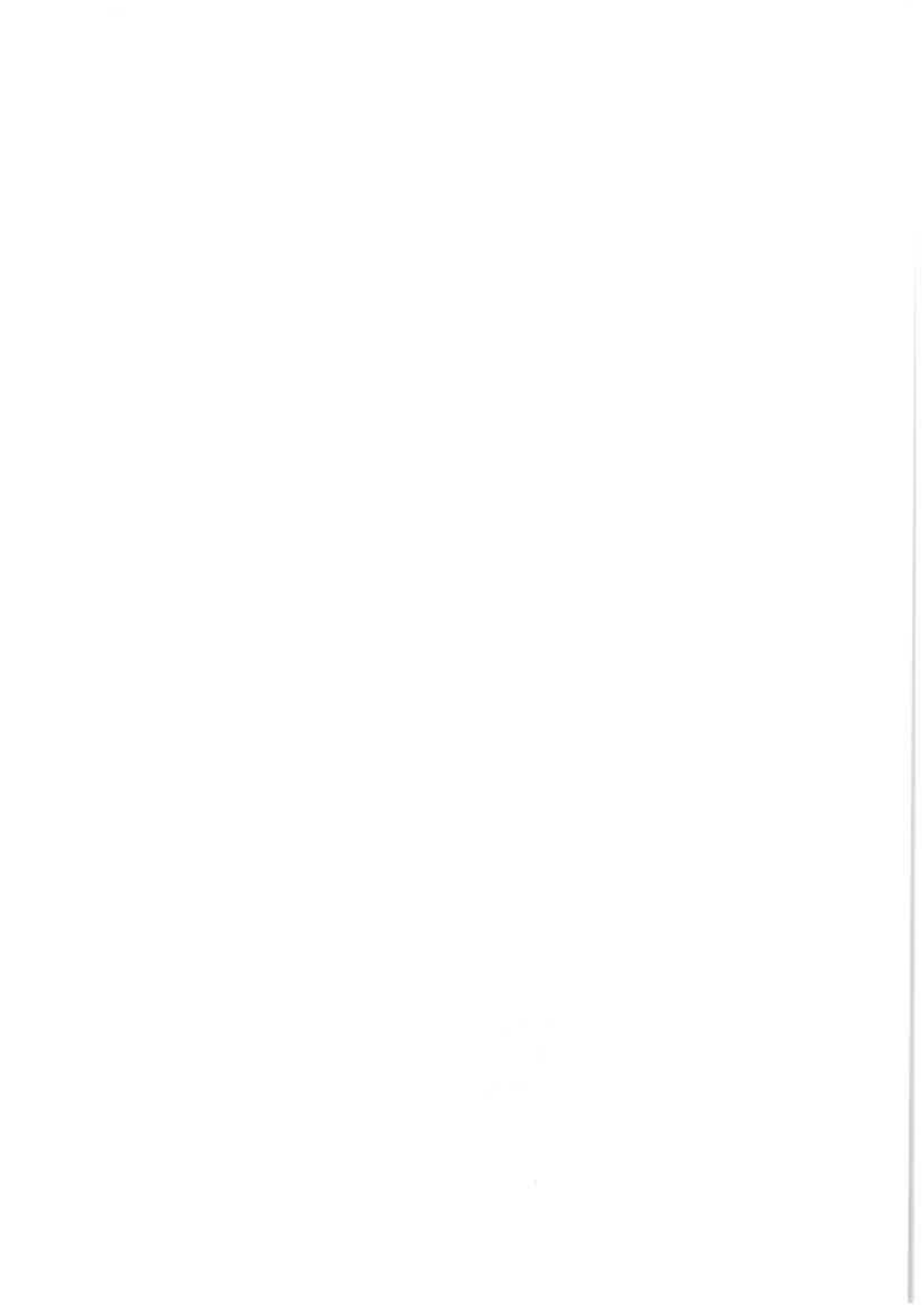
Béatrice FOL



Le Maire



Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-13

Nature de l'acte :  
7.5 - Subventions

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 06 avril 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 30/03/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VILOUD, Marc VUAGNAT.

**Procuration** : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés** : Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance** : Grégory FOL.

07.2 – Travaux d'extension de l'école

*Demande de subvention au titre du Dispositif ambition Région-plan Ruralité*

Mme le Maire informe l'Assemblée que le coût total des travaux d'extension de l'école est estimé à 706 000 € HT.

Elle précise que la région peut apporter son soutien dans le cadre du dispositif ambition Région Plan Ruralité.

Le montant de la dépense subventionnable est arrêté à 500 000 € HT.

Mme le Maire propose donc de solliciter une aide auprès de la Région au titre du Plan Ruralité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité,

**Article 1** : Approuve le projet de travaux d'extension de l'école,

**Article 2** : Prend note d'une dépense subventionnable arrêtée à 500 000 € HT,

**Article 3** : Sollicite une aide au titre du Dispositif Ambition Région plan ruralité pour un taux de 1,84 %,

**Article 5** : Charge Mme le Maire de constituer le dossier de demande de subvention.

Les signatures suivent au registre

*Mesures de publicité :*

- Télétransmise le 13/04/17  
 Affichée le 13/04/17

- Certifiée exécutoire le 13/04/17

Le Maire

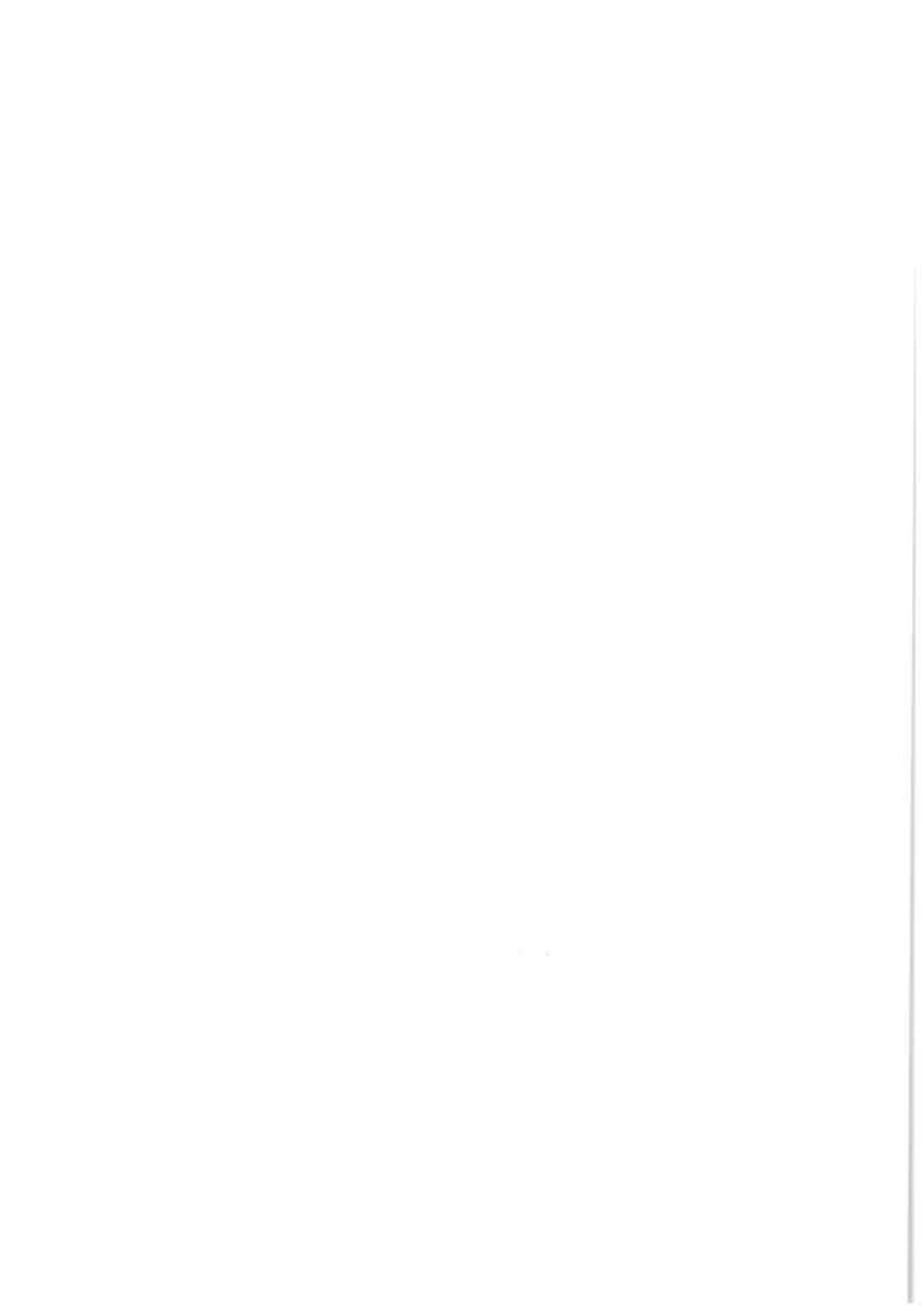
Béatrice FOL



Le Maire,



Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-15

Nature de l'acte :  
7.5 - Subventions

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 06 avril 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 30/03/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIoud, Marc VUAGNAT.

**Procuration** : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés** : Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance** : Grégory FOL.

09 - Création d'un arrêt de bus / « Les Chavannes »

*Demande de subvention au titre des amendes de police*

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que, afin de répondre à la demande de parents domiciliés aux hameaux « Les Chavannes » et « Chez Borgeat », et en accord avec la CCG, service Mobilité, il a été décidé de créer un nouvel arrêt de bus au hameau des Chavannes. Le coût total de cette opération s'élève à 10 915 € HT y compris l'achat d'un abri bus. Elle précise que la création de ce nouvel arrêt peut prétendre à une aide au titre des amendes de police. Elle propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité,

**Article 1** : Prend note d'une dépense globale de 10 915 € HT pour la création d'un arrêt de bus au hameau « Les Chavannes »,

**Article 2** : Sollicite une aide au titre des amendes de police,

**Article 3** : Charge Mme le Maire de constituer le dossier de demande de subvention.

Les signatures suivent au registre

*Mesures de publicité :*

Télétransmise le 13/04/17

Affichée le 13/04/17

Certifiée exécutoire le 13/04/17

Le Maire

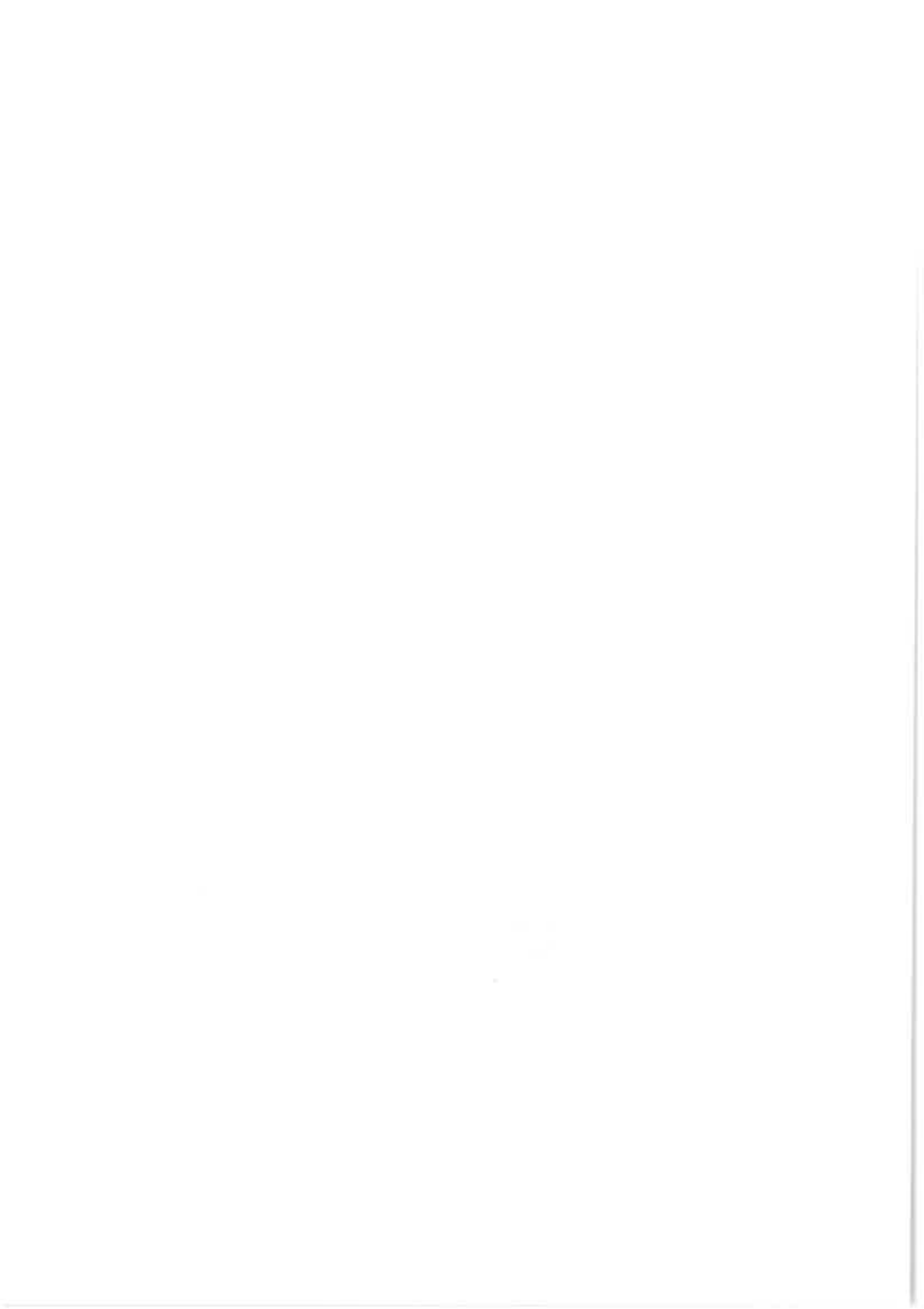


Béatrice FOL

Le Maire,



Béatrice FOL







DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-16

Nature de l'acte :  
5.6 - Exercice des mandats locaux

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 06 avril 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 30/03/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT.

**Procuration** : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés** : Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance** : Grégory FOL.

10 – Indemnité de Fonction des Maires et Adjointes

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que le décret N°2017- 85 du 26 janvier 2017 a fixé une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. Ce dernier passe de l'indice 1015 à l'indice 1022. Par délibérations en date du 09 avril 2014 et du 25 février 2016, le Conseil Municipal a fixé les indemnités du Maire et des adjoints en référence à l'indice brut 1015. Elle précise qu'il convient donc de délibérer à nouveau afin de faire référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.


Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Considérant que la commune compte 819 habitants,

**Article Unique** : Décide, fixer à 9 voix pour et 2 abstentions (Yann FOL, Ingrid LAVOREL) les montants des indemnités comme suit :

- **Indemnité du Maire** : 100 % du taux maximum (soit 31 % x 100 % de l'indice brut terminal de la fonction publique),
- **Indemnité des adjoints** : 100 % du taux maximum (soit 8,25 % x 100 % de l'indice brut terminal de la fonction publique).

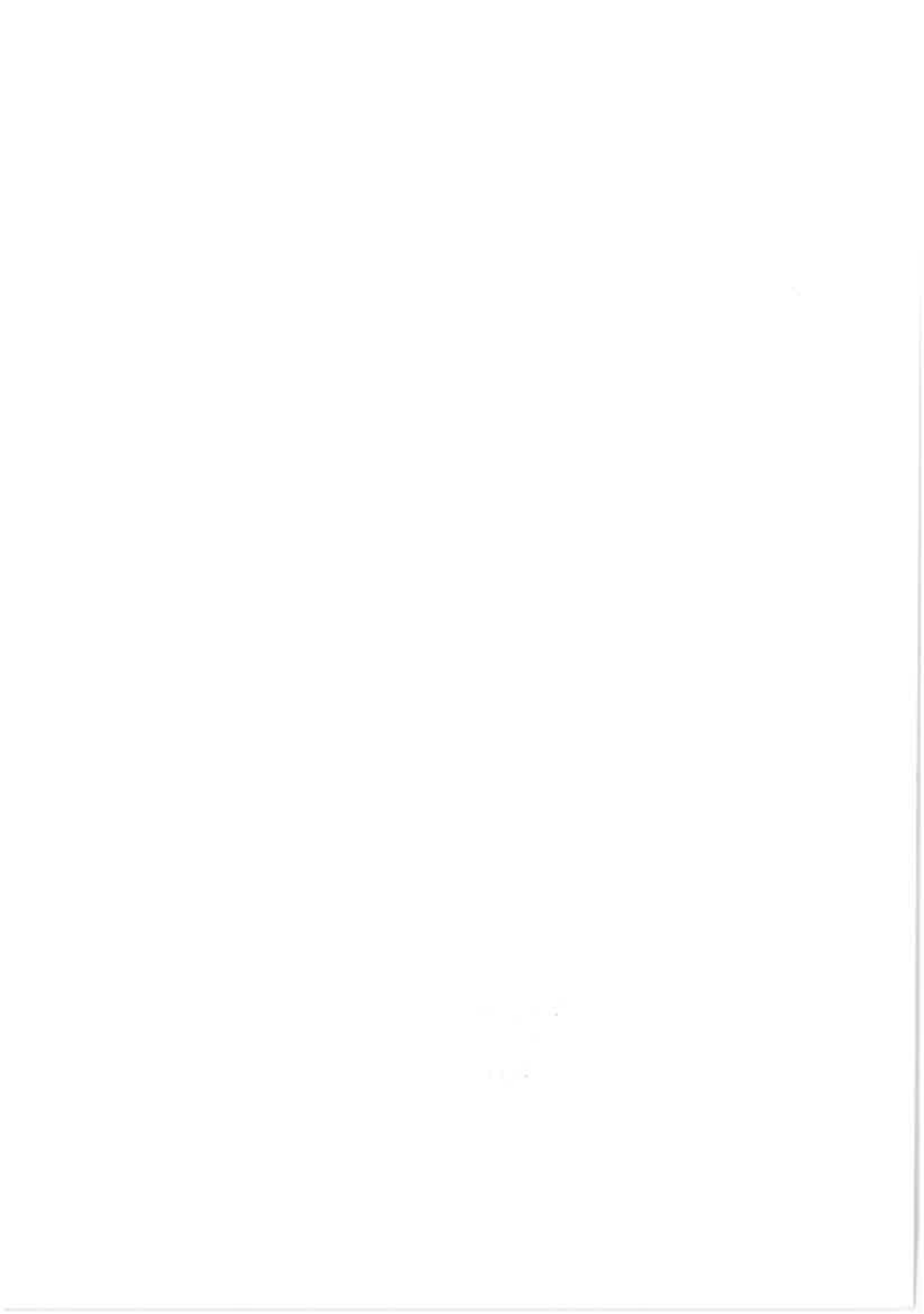
Les signatures suivent au registre

<i>Mesures de publicité :</i>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 13/04/2017
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 15/04/2017
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 13/04/2017
	Le Maire
	
	Béatrice FOL

Le Maire,



Béatrice FOL





## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-17

Nature de l'acte :  
8.4 - Aménagement du territoire

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le **06 avril 2017** à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **30/03/2017**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT.

**Procuration** : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés** : Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance** : Grégory FOL.

### 11 – Coupe de bois 2017

Mme le maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017 présenté par l'ONF a été approuvé et qu'il a été demandé à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage de ces coupes.

Il s'agit de la parcelle forestière n°9 qui a été divisée en 10 lots pour préparer les coupes d'affouage. Elle précise que pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal doit désigner 3 personnes comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied.

Un règlement d'affouage de bois sur pied ou de bois façonné sur la base sera arrêté selon un modèle fourni par l'ONF dans lequel il sera rappelé l'interdiction de revente des bois.

Le volume maximal estimé des portions est fixé à 15 stères (le maximum autorisé étant de 30 stères) ; ces portions étant attribuées par tirage au sort.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité,

**Article 1** : Désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Monsieur Yann FOL,
- Monsieur Maurice VIOUD
- Monsieur Jean-Louis VUICHARD

**Article 2** : Destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles à l'affouage,

**Article 3** : S'engage à arrêter un règlement d'affouage de bois sur pied ou de bois façonné sur la base d'un modèle fourni par l'ONF dans lequel il est rappelé l'interdiction de revente des bois,

**Article 4** : Fixe le volume maximal estimé des portions à 15 stères (le maximum autorisé étant de 30 stères) ; ces portions étant attribuées par tirage au sort,

**Article 5** : Fixe le montant de la taxe d'affouage à 40 €/affouagiste,

**Article 6 :** Donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,

Les signatures suivent au registre

*Mesures de publicité :*

- Télétransmise le 13/04/17
- Affichée le 13/04/17
- Certifiée exécutoire le 13/04/17

Le Maire



Béatrice FOL

Le Maire,



Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-18

Nature de l'acte :  
3.1 - Acquisitions

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 06 avril 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 30/03/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT.

**Procuration** : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés** : Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance** : Grégory FOL.

12 - Acquisition parcelle cadastrée B 1151

Mme le Maire informe l'Assemblée que la famille VUICHARD Jeanne souhaiterait vendre à la commune la parcelle cadastrée B 1151 située à Nyoux.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après délibération,

**Article Unique** : Décide, à 10 voix pour et une abstention (*Jean-Louis VUICHARD*), de ne pas procéder à l'acquisition de cette parcelle.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 13/04/17

Affichée le 13/04/17

Certifiée exécutoire le 13/04/17

Le Maire

Béatrice FOL



Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-19

Nature de l'acte :  
4.2 - Personnels contractuels

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 06 avril 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 30/03/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT.

**Procuration** : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés** : Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance** : Grégory FOL.

13 – Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un contrat d'accompagnement de l'Emploi  
CAE

Mme le Maire précise à l'Assemblée que depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés. Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Mme le Maire indique que la commune de Savigny peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Elle propose donc de recruter au sein de la commune un CAE pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 26 heures par semaine. Cet agent pourrait être mis à disposition de la commune de Chênex à raison de 13 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 2 mai 2017.

L'État prend en charge 80 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restante sera à la charge de la commune

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité,

**Article Unique** : Décide, de recruter au sein de la commune un CAE pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 26 heures par semaine.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le

Affichée le

Certifiée exécutoire le

Le Maire



Béatrice FOL

Le Maire,



Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-20

Nature de l'acte :  
4.2 - Personnels contractuels

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 06 avril 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 30/03/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT.

**Procuration** : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés** : Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance** : Grégory FOL.

14 - Personnel CAE

*Convention de Mise à disposition avec la commune de Chênex*

Mme le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du recrutement d'un agent par le biais d'un CAE, la commune de Chênex propose d'accueillir cet agent afin de lui permettre de connaître d'autres situations de travail.

Elle propose donc de signer une convention de mise à disposition avec la commune de Chênex à raison de 13 heures par semaine.

La commune de Chênex remboursera à la commune de Savigny les sommes correspondantes à cette mise à disposition déduction faite de l'aide de l'état.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité,

**Article 1** : Approuve la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Chênex à raison de 13 heures par semaine,

**Article 2** : Autorise Mme le Maire ou son représentant à la signer.

Les signatures suivent au registre

*Mesures de publicité :*

- Télétransmise le 13/04/17  
 Affichée le 13/04/17

- Certifiée exécutoire le 13/04/17

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire



Béatrice FOL

12



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-21

Nature de l'acte :  
4.2 - Personnels contractuels

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 06 avril 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 30/03/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents :** Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT.

**Procuration :** M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés :** Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance :** Grégory FOL.

15 – Recrutement d'agents non titulaires sur un emploi non permanent dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (*besoins saisonniers durant les congés scolaires*),

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,


**Article 1 :** DECIDE de créer des emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 durant les vacances scolaires pour assurer les fonctions d'agent technique.

**Article 2 :** PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.

**Article 3 :** DECIDE que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, 1<sup>er</sup> échelon.

**Article 4 :** HABILITE Madame le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

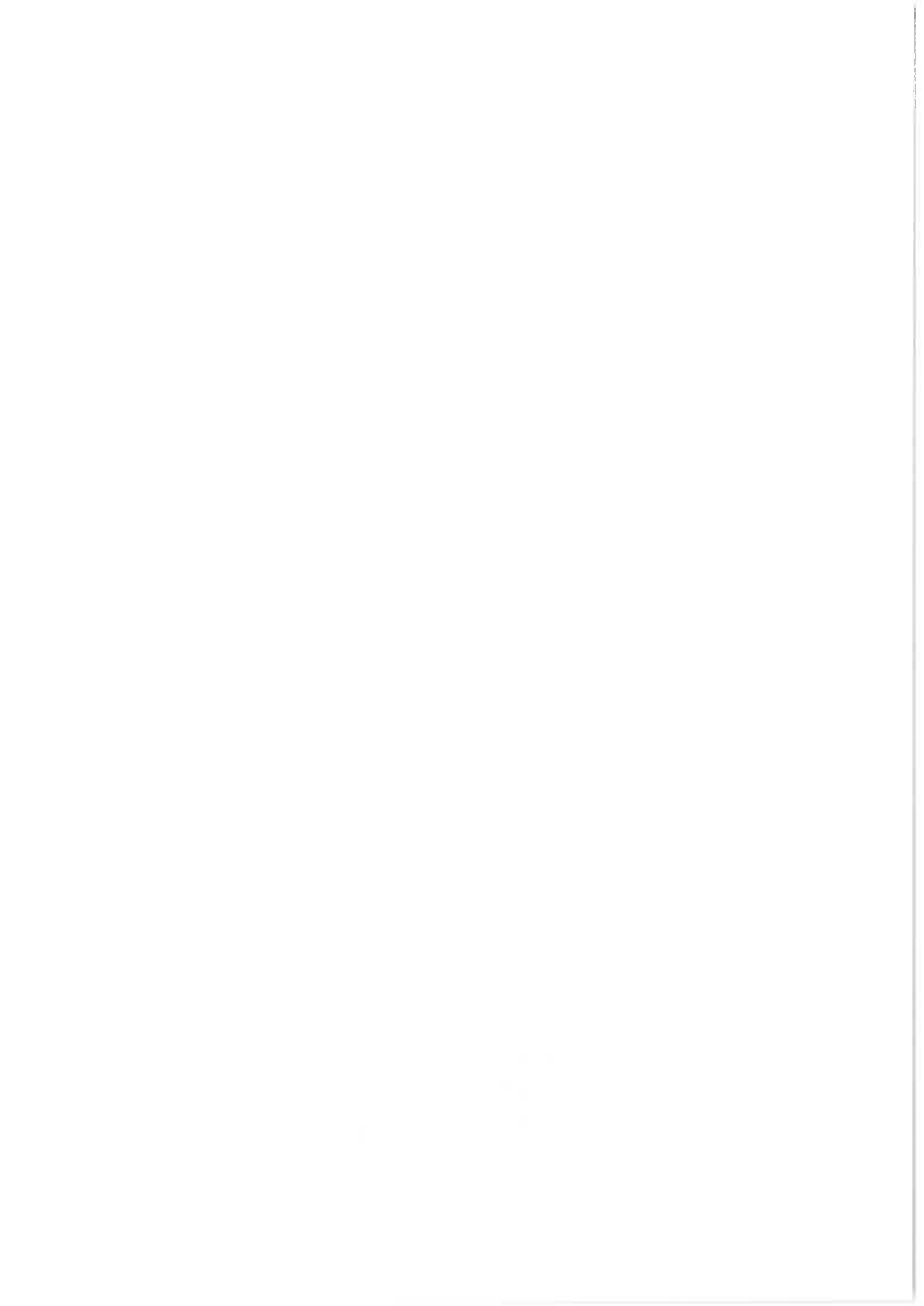
Les signatures suivent au registre

<b>Mesures de publicité :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 13/04/17
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 13/04/17
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 13/04/17
Le Maire	
	
Béatrice FOL	

Le Maire,



Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-22

Nature de l'acte :  
5.7 - Intercommunalité

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 06 avril 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 30/03/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT.

**Procuration** : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusés** : Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance** : Grégory FOL.

16 – Communauté de Communes du Genevois (CCG)

*Avenant à la convention de mise à disposition du « service commun » pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.*

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 21 mars 2014 la commune de Savigny a décidé de confier l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la CCG.

En application de l'article L.423-1 du code de l'urbanisme, le Maire peut autoriser par arrêté la délégation de signature aux agents chargés de l'instruction du service mutualisé dans le cadre de l'instruction des dossiers.

Dans le souci d'une bonne administration locale, une délégation de signature dans le domaine de l'instruction des demandes relatives à l'utilisation et l'occupation des sols s'avère nécessaire.

Mme le Maire propose donc de signer un avenant à la convention relative à la mise à disposition du service commun de la CCG pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cet avenant a pour objet d'autoriser et de définir les modalités de délégations de signature du Maire aux agents du service commun de la CCG, chargés de l'instruction des autorisations du droit des sols dans le cadre des missions confiées par convention

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après délibération, à l'unanimité,

**Article 1 :** Approuve l'avenant à la convention relative à la mise à disposition du service commun de la CCG pour l'instruction des autorisations d'urbanisme,

**Article 2 :** Autorise Mme le Maire à le signer.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 13/04/17

Affichée le 13/04/17

Certifiée exécutoire le 13/04/17

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,



Béatrice FOL

